**FR**

**Communiquer sur les droits fondamentaux et l’état de droit, c’est se rapprocher des citoyens, souligne une audition du CESE**

**Le 18 juillet dernier, le Comité économique et social européen (CESE) a organisé une audition sur le thème** [**«Communiquer sur les droits fondamentaux et l’état de droit»**](https://www.eesc.europa.eu/fr/agenda/our-events/events/communiquer-sur-les-droits-fondamentaux-et-letat-de-droit)**. Les participants ont discuté de la manière dont une meilleure communication sur les valeurs fondatrices de l’Union pourrait contribuer à relever les défis auxquels elles sont confrontées. Les conclusions alimenteront un prochain avis du CESE sur le même sujet.**

En ouverture de l’audition, **István Komoróczki**, président du groupe d’étude du CESE chargé du projet d’avis en question, a expliqué qu’«*au cours des dernières années, les valeurs fondatrices de l’UE ont été de plus en plus remises en cause, ce qui fragilise plus que jamais le consensus sur lequel elles reposent*» et que«*nous devons nous attaquer aux contre-discours qui visent à porter atteinte aux droits fondamentaux et à l’état de droit*».

Le rapporteur de l’avis du CESE, **Cristian Pîrvulescu**, et son corapporteur, **José Antonio Moreno Díaz**, ont abordé les raisons qui justifient d’examiner cette question dans le cadre d’un avis d’initiative du CESE: «*Nous avons constaté qu’il existe un fossé entre les citoyens et le débat sur l’état de droit et les droits fondamentaux, et nous avons réalisé que nous devons le combler*», a déclaré **M. Pîrvulescu**. De son côté, **M. Moreno Díaz** a expliqué que l’avis n’est pas un avis technique, axé sur les aspects techniques de la communication, mais plutôt un avis stratégique, qui insiste sur la relation entre la communication et la mise en œuvre efficace des politiques. Par conséquent, mieux communiquer sur les droits fondamentaux et l’état de droit doit être compris dans la perspective suivante: «*Si les gens ne comprennent pas pleinement ce que sont les droits fondamentaux et l’état de droit, ils ne seront pas en mesure de voir quand ces derniers sont attaqués ni de les défendre. Notre objectif est de promouvoir ce que la Commission européenne appelle le développement d’une “culture commune des droits fondamentaux et de l’état de droit en Europe”*», a expliqué M. Moreno-Díaz.

**Communiquer sur les valeurs et le pouvoir du discours**

Plusieurs intervenants disposant d’une expertise en matière de communication ont formulé des recommandations relativement à la manière de mieux communiquer sur les droits fondamentaux et l’état de droit auprès du grand public. **Albert Guasch Rafael**, coordinateur de la communication à *Democracy Reporting International* (DRI), et **Friso Roscam Abbing**, conseiller en communication de l’Agence des droits fondamentaux de l’Union européenne (FRA), ont présenté des stratégies pour une communication plus efficace: élaborer un message clair, mieux écouter, trouver un terrain d’entente, construire une confiance mutuelle et transmettre une vision. Ils ont aussi présenté des outils concrets: pour la DRI, un argumentaire intitulé [FAQ sur l’état de droit — Déboulonner des mythes communs](https://democracy-reporting.org/en/office/global/publications/rule-of-law-faqs-debunking-common-myths), et pour la FRA, la brochure [10 clés pour bien communiquer sur les droits de l’homme](https://fra.europa.eu/fr/publication/2019/10-cles-pour-bien-communiquer-sur-les-droits-de-lhomme).

La discussion a porté sur un autre point important: le rôle joué par les discours et les récits efficaces. «*Nous ne devrions pas nous exprimer en termes de problèmes, ce qui revient à utiliser un langage de division, mais de valeurs, qui nous rassemblent tous*», a déclaré **M. Roscam Abbing**.L’objectif ne devrait pas être simplement de sensibiliser l’opinion publique, mais aussi de modifier l’attitude des citoyens à l’égard des droits de l’homme et de donner la parole à ceux qui subissent directement des violations de ces droits. **Thomas Coombes**, créateur de la méthode de communication fondée sur l’espoir (*Hope-based comms*), a expliqué que «*la terminologie relative aux droits de l’homme est utilisée de manière contradictoire*. *Nous parlons souvent de la “protection des droits de l’homme”, à la fois au sens où nous devons les protéger ou être protégés par eux. Nous les décrivons comme des objets, en faisant abstraction des actions des personnes concernées. Or, les droits de l’homme concernent les valeurs de proximité, l’attention aux autres et la justice.*»

**Meilleures pratiques en la matière**

L’audition visait également à recueillir les bonnes pratiques de la société civile et d’autres parties prenantes. **Simona Drenik Bavdek**, cheffe adjointe du Centre pour les droits de l’homme du Médiateur des droits de l’homme de la République de Slovénie, a expliqué le rôle joué par les institutions nationales indépendantes pour familiariser la population locale avec les questions des droits de l’homme, en particulier dans le contexte de crises telles que la pandémie de COVID-19 ou la guerre en Ukraine. **Martin Šolc**, ancien président de l’Association internationale du barreau (IBA), a fait part de son expérience dans le cadre de l’initiative de sensibilisation fructueuse intitulée [Look after the rule of law and it will look after you](https://www.ibanet.org/rule-of-law-videos-en) («Défendez l’état de droit et il vous défendra»), qui propose notamment de courtes vidéos contribuant à faire comprendre de manière simple l’importance de l’état de droit dans la vie réelle.

**Koldo Casla**, directeur de la clinique du Centre pour les droits de l’homme à l’université d’Essex, a présenté son expérience en matière de défense de la législation relative aux droits de l’homme dans le contexte des négociations sur le Brexit. Il a constaté que la plupart des gens sont en fait d’accord avec les valeurs qui sous-tendent les droits de l’homme, et que les conflits découlent de la politisation des aspects juridiques de ces concepts. Il a par ailleurs souligné le lien profond qui existe entre l’Union européenne et la protection des droits de l’homme: «*Il est possible de soutenir les droits de l’homme sans nécessairement soutenir l’UE, mais pas l’inverse. Nous devons aller à la rencontre des gens pour ce qu’ils sont, et non ce qu’on voudrait qu’ils soient. Il faut donc aussi laisser de la place aux eurosceptiques dans le soutien aux droits de l’homme*», a encore expliqué M. Casla.

**Les droits sociaux et économiques: le rôle des partenaires sociaux**

L’audition a également porté sur le rôle des partenaires sociaux dans la communication sur les droits fondamentaux. Pour ce qui est des entreprises, **Todor Ivanov**, secrétaire général d’Eurocoop, a souligné l’importance de leur responsabilisation en matière de promotion des droits de l’homme: «*Les politiques de réforme économique devraient reposer sur le principe de responsabilité. Le profit ne doit pas se faire au détriment des droits et libertés d’autrui»*. Par ailleurs, **Isabelle Schoemann**, de la Confédération européenne des syndicats (CES), a rappelé que les travailleurs sont des acteurs des droits de l’homme et que la démocratie sur le lieu de travail est essentielle. Elle a demandé instamment au CESE de souligner la nécessité d’intégrer les droits fondamentaux à tous les niveaux et de préciser qu’il n’y a pas de classement entre ces droits.

Les conclusions de l’audition alimenteront un avis d’initiative du CESE sur le sujet, qui sera adopté lors de sa session plénière de décembre.